



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA GESTION FISCALE
Sous-direction des professionnels et de l'action en recouvrement
Bureau Droit et outils du recouvrement - GF-2B
86-92, allée de Bercy - Teledoc 926
75572 PARIS Cedex 12
bureau.gf2b@dgfip.finances.gouv.fr

Paris, le 28 MAI 2020

Affaire suivie par : Nelly LEGRAND
nelly.legrand@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 01 53 18 11 36

Référence : 2020/02/8586

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la décision ministérielle du 28 MAI 2020 vous autorisant à vous inscrire au tableau de l'ordre en qualité d'expert-comptable.

En application de l'article 42 de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables, il vous appartient désormais de demander votre inscription au tableau du conseil régional dans la circonscription où vous souhaitez exercer.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'administratrice des finances publiques adjointe,

Alexia WOLFF

Monsieur Thomas, Don AKE
01 BP 6577
Abidjan 01
6577 COCODY
CÔTE D'IVOIRE

DÉCISION

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Vu l'article 27 de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables,

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 102 relatif à l'accès à la profession comptable des personnes mentionnées aux articles 26, 26-0 et 27 de l'ordonnance de 1945 précitée,

Vu la demande présentée par l'intéressé,

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables,

Vu l'avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables,

Vu l'attestation de succès à l'examen d'aptitude (session 2019) prévu à l'article 27 de l'ordonnance de 1945 précitée,

Décide que Monsieur Thomas, Don, AKE né le 20 janvier 1968 à Treicheville-Abidjan (COTE D'IVOIRE), de nationalité ivoirienne, est autorisé à s'inscrire au tableau de l'ordre en qualité d'expert-comptable.

Fait à Paris, le **28 MAI 2020**

Pour le Ministre et par délégation,
L'administratrice des finances publiques adjointe,



Alexia WOLFF